



GAN SOLUTIONS PRÉVOYANCE HOMME CLÉ

Protection complète :
arrêt de travail,
invalidité, décès

Fiscalité
avantageuse

ASSURANCE PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Agir à vos côtés pour protéger votre entreprise en cas d'indisponibilité d'un Homme Clé.

Notre solution vous permet d'assurer la continuité de votre activité et de garantir la pérennité de votre entreprise.

Les entreprises qui souscrivent un contrat Homme Clé sont imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des Bénéfices industriels et commerciaux ou des Bénéfices agricoles.

LE + GAN ASSURANCES

Prise en charge des
frais pour assurer
le remplacement
(recrutement, formation)
de l'Homme Clé



Assurez la continuité de votre activité

L'incapacité de l'Homme Clé à exercer son travail de manière temporaire ou définitive peut avoir plusieurs conséquences :

- ▶ La diminution significative du chiffre d'affaires
- ▶ L'activité ralentie de l'entreprise
- ▶ La perte de savoir-faire
- ▶ La remise en question des relations avec les partenaires
- ▶ Les répercussions sur le nombre d'emplois de l'entreprise.

Gan Solutions Prévoyance Homme Clé permet de couvrir les conséquences financières en cas d'absence du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise



Ce contrat peut également être exigé :

- ▶ par une banque pour la couverture d'un prêt de l'entreprise
- ▶ par un investisseur dans le cadre d'un pacte d'investissement

La fiscalité

Les cotisations d'un contrat d'assurance homme clé sont considérées comme une charge d'exploitation et sont déductibles par l'entreprise adhérente l'année de leur versement.



Votre Agent général vous accompagne pour définir au mieux les montants de chaque garantie.

« En cas d'arrêt de travail de l'Homme Clé, qu'est-ce que mon entreprise perçoit ? »

- **Votre entreprise perçoit des indemnités journalières pour :**
 - ▶ rémunérer un remplaçant
- **Votre entreprise perçoit un remboursement des frais supplémentaires d'exploitation***
 - ▶ les frais de recherche d'un remplaçant (annonces, cabinets de recrutement)
 - ▶ ses frais de formation
 - ▶ le surcoût lié à l'intervention d'un prestataire extérieur

** dans la limite du capital souscrit*

« En cas d'invalidité permanente totale de l'Homme Clé, qu'est-ce que mon entreprise perçoit ? »

- **Votre entreprise perçoit un capital dont le montant est déterminé à la souscription.**

« En cas de décès de l'assuré Homme Clé, qu'est-ce que mon entreprise perçoit ? »

- **Votre entreprise perçoit un capital dont le montant est déterminé à la souscription.**
- ▶ **Il peut prendre en charge :**
 - ▶ la perte d'exploitation
 - ▶ le remboursement des prêts bancaires
 - ▶ les frais de réorganisation
- ▶ **Il peut également permettre de :**
 - ▶ trouver un remplaçant
 - ▶ maintenir votre image de marque,
 - ▶ conserver la confiance de vos partenaires, clients et investisseurs

Ce capital vous permet de **faire face aux conséquences financières** de la disparition de l'Homme Clé.

BON À SAVOIR

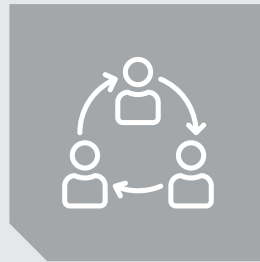
- **Vous déterminez le montant du capital garanti en fonction :**
 - ▶ de votre chiffre d'affaires et de la marge brute
 - ▶ de l'estimation de la contribution de l'Homme Clé au chiffre d'affaires
- **Le capital garanti minimum est de 30 000 €.**

**Votre Agent général vous accompagne
au quotidien pour répondre à vos besoins
de protection, quelle que soit votre situation
professionnelle et personnelle.**



SÉCURISEZ VOTRE ACTIVITÉ

Flotte de véhicules - Perte d'exploitation -
Responsabilité civile de l'entreprise
et du dirigeant - Cyber Risques -
Marchandises transportées - Bris
de machine - Dommages aux biens



GÉREZ ET FIDÉLISEZ VOS SALARIÉS

CCN - Santé collective - Retraite collective -
Prévoyance collective - Indemnités de fin
de carrière - Épargne salariale -
Indemnités de licenciement - Déplacement
pro des salariés



PRÉSERVEZ VOS REVENUS

Protection du TNS Madelin -
Arrêt de travail - Homme Clé - Garantie
des associés - Invalidité - Retraite -
Perte d'emploi - Décès



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE

Auto - Habitation - Santé -
Transmission - Épargne retraite -
Assurance emprunteur -
Protection juridique - Accident
de la vie perso & pro - RC personnelle

Pour les conditions et limites des garanties présentées dans ce document, se reporter
au contrat ou voir auprès de votre conseiller Gan Assurances.

Gan Assurances Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital
de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008
Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr - Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place
Marcel Paul - 92024 Nanterre - Email : reclamation@gan.fr
Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie
Groupama Gan Vie Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 -
APE : 6511Z - Siège social : 8 - 10 rue d'Astorg - 75008 Paris Mutuaide Assistance Société anonyme
au capital de 12 558 240 euros - Siège social : 126 rue de la Piazza - CS 20010 - 93 196 Noisy le Grand
Cedex - RCS Bobigny 383 974 086.
Entreprises régies par le Code des assurances.
Photos : © Shutterstock
Ref : 3370 - GSPHC02 - 112021 - PAO/GGVIE

